leurs salaires, sur les conditions de leur existence, réunissant par une investigation patiente les matériaux de ce beau livre qui s'appelle : *Déposition devant la Commission d'enquête de 1872.*

» Et ne l'oubliez pas, Messieurs, pour les étrangers au milieu desquels il venait passer de longues heures, il était un étranger.

» Ils n'avaient pas à le payer avec leurs votes, du travail qu'il s'imposait ; il n'en pouvait tirer d'autre profit que son instruction personnelle ; mais cette instruction, c'est au profit de la France qu'il la poursuivait. (Applaudissements.)

M. F. Duval termine en disant que tous resteront fidèles au rétablissement de la Monarchie, et boit, dans le présent, au Comte de Paris, et « dans un avenir prochain au roi de France ! » (Triple salve d'applaudissements.)

M. Froment-Meurisse porte ensuite un toast au duc d'Orléans.

Un ouvrier lit une adresse au comité de Paris.

Avant de se séparer, l'assistance a voté, par acclamations, le télégramme suivant, qui a été envoyé à Sheen-House :

« Les monarchistes de Paris, de cette ville où vous êtes né, et dont vous portez le nom, vous adressent leurs hommages respectueux et l'expression de leur dévouement et de leurs espérances. »

NOUVELLES DU JOUR

Le nouveau Comptoir d'escompte

Paris, 1er mai. — Les liquidateurs amiables du Comptoir d'escompte nommés par l'assemblée des actionnaires du 29 avril dernier, ont procédé, aujourd'hui, en exécution des décisions votées à cette assemblée, à la remise des services de l'ancien Comptoir à M. Denormandie, ancien gouverneur de la Banque de France, en qualité de président désigné de la société nouvelle du Comptoir d'Escompte qui va être constituée à très bref délai.

Les soixante membres du conseil d'escompte de l'ancien Comptoir et les principaux chefs de service lui ont été présentés par MM. Edmond Moreau et Monchicourt, liquidateurs.

Me Portefin, notaire, rédige les statuts de la société nouvelle, qui a effectué sa prise de possession de fait aujourd'hui.

Les assemblées constitutives vont être régularisées et les actionnaires de l'ancien Comptoir appelés sous quinzaine à souscrire le capital du nouveau Comptoir d'escompte, dont l'existence légale partira rétroactivement du 1er mai.

Nous apprenons, en outre, que M. Thévenet, ministre de la justice, après avoir pris connaissance du rapport à l'assemblée des actionnaires, dressé par les administrateurs judiciaires, a fait appeller immédiatement à son cabinet M. Edmond Moreau, l'un des liquidateurs.

Une longue conférence aura lieu au ministère, dès le retour à Paris de M. Banaston, procureur de la République, en ce moment retenu au Conseil général du Calvados.

Une circulaire aux préfets relative aux chemins vicinaux

Paris, 1er mai. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser une circulaire aux préfets à propos de l'exécution des lois concernant les chemins vicinaux, notamment celle du 12 mars 1880.

Il y rappelle que les départements et les communes ne peuvent bénéficier de la loi que pour les travaux de construction et non pour ceux de perfectionnements et d'aménagements.

La circulaire a pour objet de mettre les préfets en mesure de fournir des explications aux conseils généraux.

La situation de Paris jugée par M. de Blowitz

Londres, 1er mai. — On lit dans le *Times* le passage suivant de la correspondance de M. de Blowitz :

« Paris est resté à peu près stationnaire en matière d'embellissement ; il n'est plus question du Métropolitain, et c'est bien ainsi, car la capitale de la France n'est déjà que trop obérée, et le conseil municipal agit sagement en réduisant les dépenses de luxe au strict nécessaire.

» D'ailleurs Paris est déjà à peu près la capitale de l'Europe où il fait le plus cher à vivre, et de grandes dépenses, en vue d'attirer l'étranger pendant l'exposition, pourraient bien chasser de Paris ceux, parmi les mêmes étrangers, qui sont à demeure.

» L'Exposition amènera certainement beaucoup de monde, mais la plupart des gens ne viendront que pour voir la Tour Eiffel, sans laquelle cette exposition marchait probablement à un échec. »

Le suicide de Rochefort fils

Paris, 1er mai. — On ne sait encore exactement quand le corps de M. Henri Rochefort fils sera ramené à Paris. Deux de ses amis, MM. Aubert et Legray, l'ont fait embaumer et se sont chargés de remplir toutes les formalités nécessaires.

Hier, M. Dufaux, gendre de M. Rochefort, a envoyé par télégraphe à ces messieurs certaines pièces réclamées par l'autorité : il ne sait à quoi attribuer la fatale détermination prise par son beau-frère dont il avait reçu, il y a une quinzaine de jours, une lettre enjouée ; M. Dufaux ne pense pas que son beau-frère se soit, comme l'a raconte un de ses amis, vivement inquiété de la visite faite par M. Clément chez son père et qu'il ait pu y voir une menace pour lui personnellement ; il avait, il est vrai, contracté l'engagement de rester dix ans en Algérie, mais il se trouvait en France en vertu d'un congé régulièrement obtenu.

Des chagrins d'amour l'auraient plutôt poussé au suicide.

Au Tonkin

Paris, 1er mai. — Les derniers courriers du Tonkin annonçaient que les autorités indigènes opéraient une grande battue dans la province de Bac-Ninh où des bandes de pirates et de rebelles importantes étaient établies depuis longtemps et d'où elles rayonnaient pour se porter tantôt dans le voisinage de Hanoï tantôt dans la province de Haï-Phong.

C'est le 6 février que le tong doc partait de Hanoï pour prendre le commandement de sa colonne composée d'un millier d'hommes, gardes indigènes et partisans.

Dès le 10, il était aux prises avec l'ennemi et apprenait par ses espions que les bandes du Doi Vau Lahn Choo et Than Thuat 500 fusils à tir rapide avait passé le canal des Rapides et étaient installés dans le huyen de Tien Dzo.

Le lendemain la colonne abordant les pirates au village de Tu Phuc leur infligeait des pertes sérieuses. Quinze à vingt tués et une cinquantaine de blessés.

De notre coté un tué et huit blessés. Le 16 mars le bai Van et 270 hommes faisaient sa soumission. Tandis que le Tong Doc opérait dans Bac-Ninh, une petite colonne française commandée par le chef de bataillon Baudart rencontrait une bande chinoise à Kai-Mot-Kay, la refoulait à coups de canon jusqu'à la frontière chinoise en leur infligeant des pertes sérieuses. De notre coté trois blessés.

Un procès à Fougères

Fougères, 1er mai. — Vendredi viendra, devant le tribunal correctionnel, l'affaire du conseiller municipal qui prononça à l'adresse du maire et d'un adjoint des propos dans lesquels le parquet releva le délit d'outrage.

Le conseiller sera défendu par M. Laguerre, que M. Le Hérissé accompagnera à Fougères pour la circonstance.

La présence des deux députés boulangistes donnera lieu à une manifestation préparée par les partisans du général.

Le soir, il y aura banquet par souscription et inévitablement plusieurs discours.

Suicide d'un coulissier

Paris, 1er mai. — On annonce, à la dernière heure, le suicide de M. L..., coulissier de rentes, à la suite de pertes importantes.

Paris, 5 heures. — Le coulissier qui s'est suicidé aujourd'hui est M. Lambert, dont les bureaux sont situés 19, rue Drouot.

Les armements en Allemagne

Fribourg (Bade), 1er mai. — *L'Observateur*, organe officieux, publie un long article sur la question des armements.

L'auteur paraît être un professeur bien connu de l'école de guerre de Berlin.

« L'Allemagne ne désarmera pas, au contraire, elle doit continuer ses armements avec une activité toujours croissante pour assurer sa sécurité et se tenir toujours prête pour le jour, inévitable d'ailleurs, où la voix du canon sera la seule à parler en Europe. »

Un huissier tué

Montauban, 1er mai. — A Montech (Tarn-et-Garonne), un huissier, M. Faure, s'était présenté, avant-hier, chez un habitant pour opérer une saisie, ce dernier, devenu furieux à la vue de l'officier ministériel, le menaça de lui tirer un coup de fusil.

L'huissier voulut fuir, mais le forcené se mit à sa poursuite et fit feu ; M. Faure, atteint dans la région de l'aine, tomba mort sur le coup.

La reine Nathalie de Serbie

Belgrade, 1er mai. — La reine Nathalie a adressé à la femme du général Léchanine une dépêche dans laquelle elle déclare se rendre aux instances de MM. Ristitch et Grouitch, en qui sa confiance est inébranlable, et qu'elle renonce en ce moment à revenir à Belgrade, malgré son vif désir de voir et d'embrasser son fils.

La reine ajoute qu'elle ne saurait fixer à présent la date de son retour.

Le roi Milan Ier est toujours attendu pour le 13 ou le 15 mai.

Une affaire mystérieuse

St-Dié, 1er mai. — Mlle Marie Cuny, institutrice particulière à Saint-Dié, était allée avec son frère voir des petits-cousins à Bébryfavré, commune de Fraize, les nommés Petitdemange.

A son arrivée elle ne trouva personne à la maison. Mlle Cuny fit le tour de l'habitation et ayant aperçu une seconde porte elle la poussa pour voir si elle était fermée.

Aussitôt une détonation terrible se fit entendre. Mlle Cuny fut frappée à la poitrine, au ventre et au bras de projectiles.

La pauvre demoiselle rendit bientôt le dernier soupir.

Le roi de Hollande et le grand-duché de Luxembourg

Luxembourg, 1er mai. — La Chambre est convoquée pour demain afin de recevoir une communication du duc de Nassau relative à la cessation de la régence du Grand Duché.

Le duc a reçu une lettre du roi de Hollande le remerciant d'avoir pris la régence et annonçant qu'il reprendra, le 3 mai, le gouvernement du Grand-Duché.

Asphyxiés dans une fosse d'aisances

Vichy, 1er mai. — Un grave accident s'est produit ici. Un ouvrier vidangeur, nommé Mercier, étant tombé asphyxié dans une fosse d'aisances, le chauffeur Carre se précipita à son secours et tomba à son tour évanoui.

Un troisième ouvrier nommé Moulins ayant eu la précaution de se faire attacher put être ramené à l'air et reprendre rapidement ses sens, un quatrième nommé Thévenin n'obtint pas un meilleur résultat. Enfin le sergent des pompiers Bourmadet arriva avec un scaphandre et ramena sur le sol le malheureux Mercier déjà mort et Carre qui succomba quelques minutes après.

L'orage de mardi à Paris

Paris, 1er mai. — Pendant l'orage d'hier, les verrières du palais de l'Industrie étaient couvertes de soixante centimètres de grêlons. Un cheneau creva et les scellés numéros 7, 9 et 30 du salon ainsi que les galeries latérales furent aussitôt inondées. 20 centimètres d'eau couvrirent bientôt le plancher de ces salles que les visiteurs s'empressèrent d'abandonner.

Il fallut se décider à percer le plancher de façon de détourner l'inondation dans le jardin de la sculpture.

A 5 heures la circulation était rétablie dans les salles inondées ; il avait fallu un grand nombre d'aquarelles qui ne pourront être remises en place que dans deux ou trois jours, lorsque les murs seront complètement secs ; heureusement aucune œuvre n'a été détériorée.

La recette s'est élevée à 19.000 francs soit 1,900 entrées payantes.

Un drame

Versailles, 1er mai. — Un crime vient de jeter la consternation dans la commune de Linas près de Longjumeau.

Une jeune fille de Lévilla, Mlle Lucie D..., âgée seulement de 17 ans était la maîtresse de M. Gustave G..., âgé de 19 ans.

Ce dernier d'un caractère jaloux ayant appris qu'elle le trompait voulut se venger. Il entraîna sa maîtresse dans un lieu dit le parc et là il la pendit avec une corde à un arbre puis il alla se pendre lui-même dans le grenier de la maison paternelle.

Le procès de M. Parnell

Londres, 1er mai. — La Commission spéciale a repris hier ses séances. La Cour avait été envahie de bonne heure. M. Parnell est entré presque inaperçu et s'est assis à la table du sollicitor.

Il était très pâle, mais paraissait en parfaite santé.

Questionné par M. Arquith, il explique d'abord comment l'idée lui était venue de fonder un parti irlandais indépendant à la Chambre. Il donne ensuite des détails abondants sur la « Land League » et sur son organisation. Il désavoue toute relation, soit en Irlande, soit en Amérique, avec les organisations révolutionnaires. Il soutient que son action politique n'avait qu'un caractère absolument constitutionnel, en vue du bien de l'Irlande.

Il nie avoir participé à un outrage quelconque ni avoir payé ou provoqué un crime. Il justifie le manifeste contre le non-paiement des rentes, non-paiement qu'il considère comme la seule pression qu'on pouvait exercer à ce moment sur le gouvernement.

Il repousse toute connivence avec les assassins de Phœnix Park, dont il n'a connu l'attentat que par les journaux.

Il ne connaissait même pas l'existence des misérables et ne savait pas que Brennan ou Egan étaient en relations avec ces derniers. Lorsqu'il a donné le chèque de 100 livres sterling à Byrne, il ne savait pas que celui-ci avait l'intention de fuir.

La cour, à ce moment, a levé la séance et s'est ajournée à aujourd'hui, où elle entendra, sans doute, la fin de la déposition de M. Parnell.

Les congrès catholiques

Les congrès catholiques de Madrid, de Vienne, d'Oporto et de Malines ont un éclat qu'on n'osait pas prévoir. La presse hostile s'en préoccupe et il y a tout lieu d'espérer que ces manifestations produiront d'heureux résultats.

L'affaire Hériot

On a annoncé, ces jours derniers, que le commandant Hériot allait beaucoup mieux. Puis la nouvelle a été démentie.

La *Lanterne* dit aujourd'hui que les hostilités contre Mme Hériot vont reprendre et que M. Ferdinand Dreyfus, avocat, et M. Cherami, avoué, se sont constitués les défenseurs du commandant qu'on continue à représenter comme victime d'une séquestration.

EXPOSITION UNIVERSELLE

La participation des étrangers

Actuellement, les pays qui ont une section nationale à l'Exposition de 1889, peuvent être classés en deux catégories : d'une part, ceux qui sont représentés par des commissaires nommés par leur gouvernement ; ces pays, dont la participation est officielle, sont :

En Europe : la Grèce, la Norvège, La Serbie, la Suisse, Saint-Marin et Monaco ; — en Asie : le Japon, la Perse et le royaume de Siam ; — en Afrique : le Maroc et la République sud-africaine ; — en Océanie : Victoria, la Nouvelle-Zélande et la Nouvelle Galles du Sud ; — en Amérique : les Etats-Unis, la Bolivie, le Chili, la Colombie, l'Equateur, le Guatemala, Haïti, le Mexique le Nicaragua, le Paraguay, Saint Domingue, le Salvador, l'Uruguay, le Vénézuela.

D'autre part, les pays dans lesquels l'initiative privée s'est substituée à l'Etat pour constituer des comités qui ont demandé de les reconnaître officiellement. Ces pays sont :

En Europe : l'Autriche-Hongrie, la Belgique, la Grande-Bretagne, le Danemark, les Pays-Bas, la Russie, l'Italie, la Roumanie, l'Espagne, le Portugal et le grand-duché de Luxembourg ; — en Afrique : l'Egypte ; — en Amérique : le Brésil. Parmi ces comités, plusieurs ont obtenu d'importantes subventions de leur gouvernement. Ainsi, le Parlement belge a voté 600 000 fr. pour faciliter la participation de l'industrie belge à l'exposition de 1889 ; les Chambres espagnoles ont voté de même 509,000 fr. ; le gouvernement portugais a accordé 137,000 fr. ; le comité roumain a reçu 200.000 fr. ; le comité danois 140,000 fr. et le comité brésilien 750.000 fr.

On voit donc que la participation des étrangers à l'exposition de 1889 sera aussi large que possible, il est bon de constater que les surfaces totales mises à la disposition des différentes sections étrangères sont supérieures à celles qu'elles occupaient en 1878. On a réservé aux étrangers, dans l'enceinte même des palais, plus de 87,000 mètres carrés ; néanmoins, ils se plaignent de l'insuffisance de place, malgré les annexes créées dans les parcs et l'autorisation accordée aux pays de l'Amérique de réunir leurs expositions dans des palais et pavillons situés dans les jardins.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La fête du 5 mai. — La municipalité de Roubaix s'apprête à fêter comme il convient le centième anniversaire de la réunion des Etats-Généraux de 1789.

Elle a raison.

Le 5 mai est une date que tous les Français peuvent et doivent célébrer. Mais elle nous appartient surtout à nous les fils de ces patriotes chrétiens de 1789 qui voulaient, avec Louis XVI, avec le clergé, avec le peuple et la partie intelligente de la noblesse, des réformes devenues si nécessaires.

Comment ne fêterions-nous pas cet anniversaire, nous autres, catholiques et libéraux de toute origine, qu'on oblige à revendiquer encore aujourd'hui tant de droits et de libertés — qui étaient inscrits dans les cahiers de 1789 et que nous n'avons jamais pu obtenir, — nous qui aspirons au moment où nous pourrons reprendre, dans toute sa vérité et dans toute son étendue, ce mouvement réformateur du siècle dernier que la Révolution a fait dévier et qu'elle a toujours entravé depuis ?

Si la date du 14 juillet rappelle surtout une fantasmagorie historique, celle du 5 mai est l'anniversaire d'un des événements les plus considérables de l'histoire de France.

Ceux qui ont gardé la foi dans la vieille monarchie, les royalistes, peuvent aussi s'associer à la démonstration nationale du 5 mai, car la journée que nos gouvernants nous demandent de célébrer fut une grande journée royaliste.

Vous tous qui avez toujours refusé de pavoiser vos maisons au 14 juillet, parce que vous savez votre histoire, vous qui savez quelle pitoyable comédie fut ce qu'on a appelé la prise de la Bastille, vous qui ne croyez pas qu'on ait sauvé la liberté parce qu'on a remplacé la Bastille par Mazas, arborez joyeusement les trois couleurs, dimanche prochain, car le 5 mai 1789 fut vraiment une date glorieuse pour la patrie.

A. R.

Notre concitoyen, M. Léon Letombe, ingénieur des arts et manufactures, vient d'être nommé secrétaire-adjoint de la société industrielle du Nord.

Institution Saint-Jean de Douai. — Mardi, a eu lieu, à Douai, la réunion des anciens élèves de l'institution Saint-Jean.

Notre région est représentée, tous les ans, à cette fête entre anciens condisciples. Elle l'est notamment par M. Aimé Delfosse. Le toast de celui ci est, en quelque sorte, de tradition ; plein d'esprit et d'humour, il est tout particulièrement goûté.

M. l'abbé Chabé, actuellement supérieur à Roubaix, mais ancien professeur de Saint-Jean, assiste lorsqu'il le peut, à cette réunion qui coïncide toujours avec les vacances de Pâques.

Un suicide, rue de la Redoute. — M. X..., rue de la Redoute, louait, depuis six mois, une chambre à un jeune homme, Victor Delsatte, employé de commerce.

Mardi soir, M. X..., rentrait chez lui, après une absence de plusieurs jours. Une odeur nauséabonde remplissait la maison. Il ouvrit portes et fenêtres pour renouveler l'air. Mais l'odeur persistait ; elle semblait provenir de la chambre de Delsatte. M. X... trouva celle-ci fermée à clef de l'intérieur. Il se hissa, jusqu'à une lucarne, et, vit dans le fond de la chambre, Delsatte immobile sur une chaise, la tête appuyée sur la main gauche ; il défonça la porte et se trouva devant un cadavre. La tempe droite avait été perforée par une balle. Un revolver, de petit calibre, gisait sur le plancher. Le malheureux s'était brûlé la cervelle.

Delsatte n'habitait Roubaix que depuis le mois de novembre dernier. Il arrivait de Verviers, où il avait quitté sa mère et sa sœur, à la suite d'une querelle avec celle-ci. Une tentative avait été faite, il y a quelque temps, près de lui, pour le décider à retourner dans son pays. Sa mère était fort malade ; le départ de son fils l'avait vivement affectée ; Delsatte avait refusé. Sa sœur vint elle-même le supplier de retourner à Verviers, où sa mère se mourait de douleur. Même refus. La pauvre fille était repartie désespérée.

Y a-t-il connexité entre ces faits et le sombre drame d'aujourd'hui, c'est probable. Mais le motif réel qui a fait prendre, à Delsatte, cette triste détermination, reste inconnu.

On a trouvé, dans la chambre, une somme de 120 fr. et une lettre cachetée à l'adresse d'un ami de Paris.

Le commissaire de police du premier arrondissement, et M. Bayart, médecin-légiste, ont procédé aux constatations d'usage et ont fait transporter le cadavre à la morgue de l'Hôtel-Dieu.

La vente du poisson. — Il a été vendu, à Roubaix, du 20 au 30 avril, 7,358 kilogrammes de poisson.

Les cars à vapeurs pendant la foire. — Désirant donner satisfaction aux demandes qui lui ont été adressées, la Compagnie des tramways du département du Nord vient de décider que, pendant la durée de la foire de Roubaix, le train qui part de la place de Roubaix à 11 heures du soir ne quitterait cette place qu'à 11 h. 1/2.

En outre, s'il y a lieu, ce train attendra la fin de la représentation du cirque à l'arrêt de la Barque d'Or.

Un accident, rue Turgot. — On a admis, à l'hôpital, un homme âgé de soixante-quatorze ans, M. Pierre-François Vannieuwenhove, journalier rue Turgot ; il a glissé si malheureusement sur une épluchure de pomme de terre qu'il s'est fracturé le radius du bras droit. Son état n'est pas grave.

Le sac d'un cabaret. — Nous avons raconté hier la scène qui s'est déroulée à l'estaminet de M. de Smaele, à l'angle des rues de Tourcoing et Saint-Maurice.

Nous avons dit aussi que Jules Lammelin, l'un des principaux auteurs de la bagarre avait été arrêté ; son frère, Désiré Lammelin, vient d'être conduit à son tour au poste de police. Les agents, chargés de son arrestation, ont été injuriés et ont reçu plusieurs coups de poing ; ils sont parvenus cependant à le conduire au dépôt.

Wattrelos. — Les anciens élèves de l'Ecole des Frères sont priés d'assister à la messe solennelle qui sera célébrée, en l'église de Wattrelos, le 4 mai, à 9 heures 1/2, en l'honneur du Bienheureux de la Salle par les Ecoles catholiques.

Les ventes publiques de laines. — Suivant sa circulaire du 6 avril, annonçant sa prochaine vente publique, M. Edouard Deschenaux, courtier juré, vendra dans le local de la Bourse, les quantités suivantes, le mercredi 8 courant, à 3 heures précises.

Marchandises visibles dans les entrepôts et magasins généraux, rue de Cassel. — 40,000 kilos environ blousses diverses, fines et communes, Hollande, couleurs, etc. — 150,000 kilos environs mèches et déchets divers, jute, cotons, etc. ; 20,000 laines lavées diverses ; 40,000 laines lavées en suint, et lavées diverses, écarts de triage, Afrique, Espagne, etc. ; laines peignées diverses. Ces marchandises seront visibles le mardi 7 courant et le jour de la vente.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*.

TOURCOING

Nous avons plusieurs fois déjà réclamé la création d'une Maternité à Tourcoing ; un incident qui s'est produit dans l'après-midi de mercredi prouve combien cette création s'impose.

Une fille, Juliette Spriet, âgée de 35 ans, sur le point de mettre un enfant au monde, s'était présentée à l'Hôtel-Dieu, où on lui remit un bon pour se rendre chez une sage-femme ; mais la malheureuse fut obligée de s'arrêter au Jardin public et bientôt on dût la transporter à l'Hôtel-Dieu : elle était mère d'un petit garçon.

L'incident n'a pas été sans exciter quelque émotion dans le quartier.

Le pèlerinage à la Marlière. — Il y avait foule mercredi matin, au sanctuaire de Notre-Dame de la Marlière. Dès cinq heures du matin l'église était remplie de fidèles et des messes ont été célébrées durant toute la matinée. Ce pèlerinage à la Marlière est de plus en plus suivi et c'est Tourcoing qui fournit toujours le plus fort contingent.

Deux fraudeurs d'allumettes, Henri Beuscart et Charles Florin, domiciliés à Tourcoing, ont été arrêté par les douaniers du poste de la Marlière : ils étaient porteurs d'un assez grand nombre de boîtes d'allumettes belges.

Les autorités belges ont remis entre les mains de la gendarmerie de Tourcoing un sieur Edouard Clyn, arrêté à Bruxelles sous l'inculpation de vol.

Halluin. — *Une mort subite.* — Hier, la nommée Eugénie Decoutere, bobineuse, âgée de 31 ans, mariée et mère de deux jeunes enfants, se trouvait au tissage Gratry où elle est employée, lorsqu'au moment de déjeûner elle s'affaissa. On s'empressa autour d'elle, mais tout fut inutile, quand on la releva, elle était morte.

Bondues — Une paire de bottines d'une valeur de 16 fr. a été volée au préjudice de Joseph Chys, domestique de ferme. Les soupçons planent sur un gamin de 13 ans qui seul aurait pénétré dans la Chambre.

LILLE

La sortie des processions. — Voici une nouvelle pétition adressée à M. le maire de la ville de Lille et ayant pour but de réclamer le rétablissement des processions.

Cette pétition, qui émane du commerce lillois, s'appuie naturellement sur des raisons d'un ordre moins élevé que celles qui ont déjà été mises en avant, mais qui n'en seraient pas moins très dignes d'attirer l'attention de M. le maire de Lille. Voici le texte de cette pétition :

« Monsieur le maire de la ville de Lille,

» Nous soussignés, petits, moyens, grands commerçants et industriels lillois, prenons la liberté de venir vous demander de rapporter l'arrêté d'interdiction des processions.

» Non seulement cette interdiction des processions blesse les sentiments religieux de la majorité de vos administrés, mais elle entrave singulièrement les transactions du petit et moyen commerce.

» C'est donc une double atteinte à la liberté religieuse et à la liberté commerciale.

» Vous ne devez pas ignorer, monsieur le maire, que les processions ne réclament aucune subvention, ne sollicitent aucune indemnité, et qu'elles sont pour la plupart des familles lilloises, riches ou pauvres, l'occasion de véritables fêtes et de grandes réunions.

» Nous vous prions, en outre, de remarquer, monsieur le maire, que c'est une source de profits et de bénéfices pour une quantité d'industries que nous nous permettons d'énumérer, car vous semblez l'oublier :

» Les processions sont l'occasion de dépenses de toute nature faites chez les tapissiers, tailleurs, confectionneurs, tailleuses, couturières, lingères, repasseuses, modistes, chapeliers, cordonniers, fabricants de chaussures, chemisiers, gantiers, merciers, bonnetiers, coiffeurs, blanchisseurs, jardiniers, fleuristes, fabricants de fleurs, etc.

» L'ensemble de ces dépenses peut s'élever au bas mot à 500,000 fr.

» Les processions attirent toujours de nombreux étrangers dans la ville, des parents et des amis dans les familles : Nouvelle source de dépenses dont profitent les boulangers, bouchers, charcutiers, pâtissiers, hôteliers, brasseurs, restaurants, cafés, estaminets, cabarets, et la ville elle-même par des recettes supérieures de l'octroi.

» Avons-nous besoin de vous rappeler, M. le maire, que nos charges augmentent d'année en année (surtout par le fait de la municipalité), et que nos recettes diminuent de jour en jour ?

» Si donc, M. le maire, vous avez à cœur d'être réellement le protecteur de vos concitoyens, écartez les mauvais conseils de quelques dissidents ou libres-penseurs, et ne voyez que l'intérêt général de la majorité des Lillois, autorisez la sortie des processions, favorisez les, vous ne ferez en cela que suivre le bon exemple donné par les maires d'autres grandes villes jaloux d'être utiles et de plaire aux habitants.

» Agréez, M. le maire, l'assurance de notre respect. »

Chronique des arts. — NOS ARTISTES AU SALON :

SCULPTURE. — Blétry (Mme). — Portrait de Mlle L. M...

Biot (Achille). — Le Vin.

Bonnard (Eugène). — La Pavane, groupe.

Boulanger (Charles). — Portrait de M. Coutainville.

Caniez (Barthélemy). — Portrait de M. E. Caron. — Portrait de M. J. Galicher.

Carion (Adolphe). — Portrait de M. B... — Portrait de feu A. M...

Carlier (Emile). — L'inondation, groupe.

Carlier (Emile Joseph). — Portrait de M. le Dr L...; — Portrait de M. J. L...

Cordier (Charles). — L'Aurore. — Le Crépuscule.

Cordonnier (A. A.) — Portrait de M. C. P...L...

Cougny (Mme Julie). — Portrait de Mme Lataste.

Craux (Gustave). — La Vigne. — Jules Sandeau.

Darcq (Albert). — Portrait de M. P...

Delrue (Ernest). — Nature morte.

Descat (Mme Henriette). — L'Age d'or. — Retour des champs.

Desruelles (Félix). — Portrait de M. Cardon.

Douay (Mary). Avant la course.

Engrand (Georges) — Coureur.

Fagel (Léon). — Portrait de Mlle O...

Frère (Jean). Portrait de M. Pierre M... — Feu Clément Mylonnette.

Fresnaye (Mlle Marie). — La fillette aux oies. — L'enfant à la grappe.

Gauquié (Henri). — Vœ victis !

Gournay (Louis). — Quinze portraits, médaillons.

Houssin (Edouard). — Phaéton. — Glaneuse.

Houssin (Jean) — Portrait de M. Adrien Demont.

Laoust (Mlle Alice). — Portrait de M. R. D...

Laoust (André). — Lully. — Pierrot.

Legout (Auguste). — Un artiste du XIXe siècle, médaillon. — Portrait de M. Sabot, médaillon.

Lemaire (Hector). — « Il primo amore ». — Portrait de Mlle Thérèse D...

Léonard (Agathon). — Hébé, groupe.

Lormier (Edouard). — Portrait de Mlle L... — Portrait de Mme B...

Louis Noël (Hubert). — Portrait de M. Duquenoy-Gilbert. — Portrait du frère Fidèle.

Mabile (Jules). — L'Amour blessé, groupe. — Un Giotto du Luxembourg.

Malmazet (Auguste). — Portrait de Mme W...

Passage (Vte Charles du). — Le dernier crochet.

Peinte (Henri). — Orphée endormant Cerbère.

Péron (Mlle Emma). — Portrait de Mme Rousseau.

Petremant (Edouard). — Portrait de Mme P...

Printemps (Jules). — Tombeau de la famille Porak.

Schadet (Bernard). — François Tixier, sauveteur. — Decommine, sauveteur.

Tattegrain (Georges). — Escholier Florentin.

Theunissen (Corneille). — Portrait de ma mère. — Portrait de M. M...

Thomas (Adolphe). — « Fortuna. »

Truffot (Emile). — Le berger Jupille, groupe. — Les trois cousins, groupe.

Truffot (Mlle Marie). — Portrait de Mlle C...

Un escroc. — Un changeur, Alfred Deman, a été arrêté pour abus de confiance. Il aurait dérogé 200,000 francs à une dame de Lille.

CONSEIL GÉNÉRAL DU NORD

Séance du mercredi 1er mai

La séance est ouverte à 3 heures.

M. Testelin préside et est bientôt remplacé au fauteuil par M. Seydoux. Le préfet occupe sa place habituelle au bureau.

La lecture du procès-verbal de la réunion précédente est faite par l'un des secrétaires, M. Dubois.

Parmi les conseillers généraux qui siègent assez nombreux, nous remarquons MM. Largillière, Moreau, Dron, Jonglez, comte de Montalembert.

La séance est remplie par le dépôt d'une longue succession de rapports qui pour la plupart sont adoptés sans observations. Nous ne parlerons que de ceux de ces rapports qui ont trait à nos deux villes ou qui présentent un intérêt général.

Nous citerons, suivant leur ordre d'appel, les décisions suivantes : ouverture d'un crédit de 2,300 francs destiné à couvrir les frais de voyage de 23 instituteurs délégués pour assister au Congrès de l'Enseignement ; rejet d'une demande de bourse pour l'Ecole de Niedermeyer présentée par une personne de Roubaix ; approbation d'un vœu tendant à la revision de la loi sur la constitution des Jurys d'expropriation ; communication de la réponse faite par le gouvernement au vœu présenté, l'année dernière, par M. Robeaulx de Beaurien et appuyé par le Conseil général à propos des constructions et clôtures établies sur la frontière.

On sait que, d'après le traité de Courtrai, il est interdit d'établir des constructions et des clôtures à moins d'une distance déterminée de la ligne frontière. M. Robeaulx avait demandé que les clôtures en fil de fer ne fussent pas considérées comme clôtures. Cette motion, adoptée par l'assemblée départementale, avait été envoyée au ministre des affaires étrangères. Ce dernier est d'avis que, suivant l'interprétation du traité de Courtrai, les clôtures en fil de fer doivent être assimilées aux autres clôtures.

M. Robeaulx de Beaurien reprend donc aujourd'hui son vœu et il l'accentue en souhaitant que les chambres consultent les Conseils généraux des départements frontières avant de passer des conventions internationales pouvant amener pour ces départements des charges nouvelles.

La lecture des rapports est interrompue quelques minutes pour le dépôt des vœux. Nous relevons : un vœu de M. Dariez tendant à la suppression des tarifs de chemin de fer dits de pénétration ; une proposition de M. Moreau intéressant la Société de secours mutuels des ouvriers ajusteurs de Lille et des environs ; un vœu du même conseiller général à propos de l'établissement d'un barrage sur la Marq à Wasquehal et un autre vœu relatif à la protection du suffrage universel ; une demande de garnison pour Armentières présentée par M. Mahieu, etc. Ces vœux sont renvoyés à l'examen des bureaux compétents.

Au nom du 5e bureau, M. Albert Legrand présente son rapport sur la question de la Passerelle du Fresnoy. C'est à la ville de Roubaix, dit le rapport, à prendre l'initiative d'étudier la construction de cette passerelle ou de s'entendre avec la Compagnie du chemin de fer. Le 5e bureau estime qu'il y a lieu d'attendre la décision de la ville de Roubaix. Ces conclusions sont adoptées.

C'est de ce même bureau que ressortent les questions de chemin de fer ; parmi les lignes d'intérêt général dont parle le rapporteur M. Cirier, nous trouvons : la ligne de Roubaix à la frontière ; la concession éventuelle de cette ligne a été rendue définitive par décret, l'affaire est en état et peut suivre son cours normal. La ligne d'Armentières à Tourcoing et Roubaix ; la construction de cette ligne reste toujours subordonnée à une subvention de 25,000 francs par kilomètre.

M. Jonglez avait émis un vœu tendant à ce que les travaux de l'embranchement du canal de Roubaix sur Tourcoing soient poussés activement. Le Conseil général s'associe à ce vœu.

Le 2e bureau avait eu à étudier une motion de M. Basquin qui avait pour objet de permettre aux ouvriers employés aux services publics de faire voter sous enveloppe. M. Plichon, rapporteur, propose le rejet de la proposition et, après échange d'observations, les conclusions sont adoptées.

Une discussion assez longue s'engage ensuite à propos de la culture du tabac. C'est encore M. Plichon qui s'était chargé de ce rapport qu'il a fait suivre d'une demande tendant à accorder aux vieillards des hospices des trois zones des bons de tabac à 1,60, ce qui est agréé par la majorité du Conseil général.

Il est de nouveau question de l'importation du pain étranger et l'assemblée départementale confirme les décisions antérieures prises à ce sujet.

Avant la clôture de la séance, M. Louis Legrand, de Valenciennes, émet le vœu qu'il soit interdit de distribuer des bulletins de vote au nom de candidats inéligibles.

Le Conseil s'ajourne à jeudi à 3 h. et la séance est levée à 5 h. 15.

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du mercredi 1er mai 1889

Accident de tramway

Les accidents de tramway sont, depuis quelque temps, assez fréquents. L'un d'eux vient d'être soumis à l'appréciation de la première chambre de la Cour d'appel.

Le dimanche 7 octobre dernier, entre 9 et 10 heures du soir, sur la ligne de tramways de Roubaix à Lille, entre le pont de Croix et le pont du Breucq, une machine à vapeur de la Compagnie a tamponné une voiture marchant dans le même sens qu'elle.

FEUILLETON DU 3 MAI. — No 30

LA CHAMBRE ROUGE

par Pierre ZACCONE

PREMIÈRE PARTIE

Père et mère inconnus

XV

» C'est insignifiant sans doute, et il ne faut chercher là qu'une coïncidence... Pourtant, depuis ce jour, malgré moi, l'incident me préoccupe, et dans ce soin qu'a pris M. Gautier de se dérober à ma vue je ne suis pas éloigné de voir une résolution arrêtée de m'éviter... Pourquoi ? »

Et, en *post-scriptum*, Pierre Gilbert ajoutait :

« Il y a à Montpellier, ainsi que je te l'ai dit, un vieux serviteur du nom de Germain, qui habite un pavillon situé au fond du jardin de la maison du Peyrou ; il doit connaître bien des choses, et son attitude pendant les débats a été plus embarrassée encore que celle de Giral. Lors de mon séjour à Montpellier, je n'ai pas osé aller le trouver. Je craignais d'être reconnu, et j'étais convaincu, d'ailleurs, qu'il ne me dirait rien qui fût de nature à m'éclairer. Tâche donc de le voir ; arrache lui donc la vérité... S'il veut parler, c'est lui qui nous sauvera ! »

Ce que pensait Pierre Gilbert, Paul le pensait également.

Depuis surtout qu'il avait vu Germain et qu'il lui avait parlé, il ne doutait plus qu'il ne connut le vrai coupable ; il hésitait encore à faire des aveux complets ; mais il était sur une pente où il ne devait plus s'arrêter ; son entrevue avec Paul l'avait fortement ébranlé, et on pouvait tout espérer d'un second entretien.

Mais quand cet entretien aurait-il lieu, maintenant ?

Germain était bien vieux ; depuis longtemps déjà, il était fort souffrant ; le médecin, qu'il avait vu récemment, avait déclaré que sa vie était à la merci de la première crise, et qu'il pouvait passer d'un moment à l'autre.

Paul ne savait que faire, il ne pouvait qu'attendre.

Et en attendant, les semaines s'écoulaient sans que la santé de Germain s'améliorât !

C'était à désespérer.

Un soir, il se trouvait seul dans sa chambre, et, pour la vingtième fois peut-être il compulsait les documents qu'il avait empruntés aux archives du tribunal ; ce dossier, il le savait par cœur, et cependant c'est toujours avec la même âpreté qu'il le fouillait, espérant toujours y trouver un indice nouveau.

Il était près de minuit : tout le monde dormait à l'hôtel ; il allait lui-même gagner son lit, quand il entendit des pas s'arrêter à sa porte.

Il prêta l'oreille.

Une main cherchait le bouton de la serrure.

Il tressaillit.

— Paul ! dit alors du dehors une voix qu'il reconnut tout de suite.

C'était celle du capitaine Bellegarde.

Il s'élança et ouvrit ; le capitaine entra.

— Vous n'êtes pas couché ? lui dit ce dernier ; tant mieux !

— Qu'y a-t-il donc ? interrogea Paul.

— Je viens vous chercher.

— Où allons-nous ?

— Place du Peyrou.

— Germain veut me voir !

— Germain est en train de mourir, interrompit Belegarde, et si vous voulez le voir vivant, vous n'avez pas de temps à perdre.

Paul ne répondit rien ; il prit son pardessus et gagna rapidement la porte.

— Venez ! partons ! dit-il d'une voix oppressée.

Ils s'éloignèrent, et le trajet, relativement long, fut franchi en moins d'un quart d'heure.

Quand ils atteignirent la place du Peyrou, minuit sonnait.

Les ténèbres étaient épaisses. Un seul point lumineux piquait l'ombre ; un profond silence régnait alentour.

Ils avancèrent.

Au seuil de la porte, ils trouvèrent Mariette, qui les attendait.

— Germain ? demanda ardemment Paul Didier.

— Il est bien mal, répondit la jeune fille.

— Vous l'avez laissé seul ?

— Le médecin est près de lui.

— Que dit-il de son état ?

— Rien de bon. Tout à l'heure, il m'a assuré qu'il ne passerait peut-être pas la nuit, et alors j'ai pensé que vous seriez bien aise de le voir.

— Vous avez eu raison. Pourvu qu'il veuille parler, et qu'il le puisse !

— En ce moment, il y a un peu de calme... mais il ne faut s'y fier.

— Hâtons-nous, hâtons-nous ! dit Paul.

Mariette les précéda.

Dès qu'ils furent entrés, Paul remarqua que Mariette passait sans s'arrêter devant la pièce où Germain se tenait d'habitude.

Il lui en fit l'observation.

— C'est lui qui l'a voulu, répondit Mariette ; et nous l'avons transporté ce matin au premier étage, dans la *chambre rouge*.

— Voilà un singulier caprice !

— Il ne fallait pas le contrarier.

— Sans doute, sans doute... mais il y a une autre chose qui m'étonne.

— Laquelle ?

— Ralph... je ne vois pas Ralph.

Mariette eut un triste sourire.

— Pauvre bête ! balbutia-t-elle sur un ton presque attendri, les chiens, ça comprend plus de choses qu'on ne croit... Il sait bien ce qui va se passer, allez ; et depuis ce matin il s'est installé dans la *chambre rouge* et ne quitte plus son maître.

Tout en parlant de la sorte, à voix basse, Mariette montait l'escalier ; quelques secondes plus tard, ils pénétraient dans la *chambre rouge*.

Le premier regard de Paul alla droit au lit sur lequel Germain était étendu, les traits tirés, la poitrine sifflante, les yeux grands ouverts.

Le nez était pincé, la lèvre amincie, une pâleur de marbre était répandue sur tout le visage.

L'impression était poignante : Paul ne douta pas une minute qu'il ne fût perdu.

Quel espoir lui restait-il donc, à lui ? Dieu ferait-il donc un miracle en sa faveur ?

Il s'approcha du docteur, et du regard l'interrogea.

Celui-ci répondit d'un geste grave.

Et, le prenant à part :

— Ce malheureux n'a plus que quelques heures à vivre, dit-il, et je ne puis plus rien pour prolonger son existence. J'ai cependant ordonné une potion qui est là : s'il survenait quelque syncope, on n'aurait qu'à la lui faire prendre par cuillerées.

— Vous partez ?

— Mon rôle est fini. Et puis, c'est vous, je crois, qui êtes M. Paul Didier.

— Oui monsieur.

— Depuis une heure, il a plusieurs fois prononcé votre nom. Peut-être a-t-il quelque recommandation à vous faire ; il faut qu'on vous laisse seul avec lui.

— Pauvre vieux serviteur !

Le docteur alla donner un dernier regard au moribond, consulta son pouls, puis, adressant un geste d'adieu à Paul, il se retira, accompagné de Mariette, qui lui montrait le chemin.

Paul restait avec Germain, seul dans la *chambre rouge*. Et pendant les premières minutes il ne put se défendre d'une émotion qui le prenait par tous les sens, et lui communiquait un trouble inconnu.

Pierre ZACCONE.

(*A suivre.*)